

INSCRIPTION AUX ATELIERS A2 FEVRIER 2024

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Téléphone parents :

LIEU : 62 rue Parmentier, 94130 Nogent sur Marne

PRIX DU STAGE : 63 € par séance de 2h30

Veillez svp cocher les jours/horaires que votre enfant viendra :

SEMAINE 8	NIVEAU A2
• LUNDI 12 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30
• MARDI 13 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30
• VENDREDI 16 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30
SEMAINE 9	NIVEAU A2
MERCREDI 21 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30
JEUDI 22 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30
VENDREDI 23 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30
SAMEDI 24 FEVRIER	<input type="radio"/> 10-12 h 30

Date :

Lieu :

Signature du parent ou représentant légal de l'enfant précédé de la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations contractuelles entre talking kids, représenté par Madame Tessa BIENERT, et le client. Toute inscription est conditionnée par l'acceptation totale et sans réserves de ces Conditions Générales de Vente par les deux parties. Ces Conditions Générales de Vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de la direction de talking kids.

2 – PRESTATIONS FOURNIES

Talking kids fournit des prestations de formation en langue vivante, sous la forme de stages d'initiation et d'apprentissage d'une langue étrangère (anglais ou allemand) faisant appel à des intervenants qui proposeront des activités pédagogiques variées et adaptées à l'âge des élèves. Les cours et stages proposés par talking kids pourront se dérouler, selon le cas, au domicile de l'élève, au domicile de l'intervenant, ou au sein d'écoles primaires et centres de loisir dans un périmètre proche de celui du domicile de l'élève. Ces prestations ont pour objectif d'améliorer les capacités d'expressions des élèves de talking kids dans la langue choisie. Talking kids ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'absence de progrès de ses élèves.

3 – PRIX DES PRESTATIONS

Les prix forfaitaires des différents types de prestations de talking kids sont présentés en euros et s'entendent toutes taxes comprises. Ils comprennent les frais de formation, ainsi que les frais d'administration éventuellement applicables.

4 – REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les frais d'inscriptions devront être réglés comptant lors de la remise du formulaire d'inscription dûment signé. Le paiement s'effectue par chèque. Les frais de formation et d'administrations seront également dus dès l'inscription de l'élève, et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, même partiel, en cas d'annulation ou d'interruption de la formation qui ne serait pas le fait de talking kids. Le paiement des prestations pourra éventuellement intervenir par un règlement en trois échéances, dont le montant et la date seront définis d'un commun accord entre talking kids et le client.

5 – RETRACTATION / RESILIATION

A compter du règlement complet du prix de la prestation ou du règlement de la première échéance, le client disposera d'un droit de rétractation de 10 jours, et aura la possibilité dans ce délai d'annuler son inscription sous réserve de formuler cette demande par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à talking kids. Ce droit ne pourra s'exercer lorsque l'élève doit commencer ses cours avant la fin du délai de rétractation. Toute formation commencée sera due dans son intégralité. L'inscription aux prestations ne pourra en aucun cas être cédée à un autre élève. Les absences et retards des élèves ne pourront pas constituer une cause de remboursement ou de report de formation. Aucun remboursement de tout ou partie du prix des prestations ne sera admis en dehors des cas de force majeure (ex : certificat médical d'incapacité de suivre les cours).

6 – REPORT

Toute demande de report d'un cours devra être adressée à talking kids par tous moyens (courrier, e-mail, téléphone, etc.), moyennant un préavis d'au moins 24h précédant la date du cours initialement fixée. Sur une année scolaire, le nombre de demandes de reports est limité à 3. Talking kids pourra être amené à modifier ou annuler les dates et lieux des cours dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant ou en cas d'absence de l'un des intervenants. Talking kids s'engage à informer le client de ces éventuelles modifications ou annulations dans les meilleurs délais, et à fixer une nouvelle date de cours en accord avec le client.

7 - ASSURANCES

Le client s'engage à ce que les élèves inscrits soient couverts par toutes les assurances maladie, accident, responsabilité civile et activité extra-scolaire nécessaires. Talking kids décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou d'endommagements des effets personnels des élèves durant les cours.

8 – AUTORISATION PARENTALE – DROIT A L'IMAGE

Talking kids informe le client que des photographies et/ou vidéos des élèves pourront être prises durant les cours et stages organisés. Celles-ci pourront être utilisées, diffusées et exploitées par voie de reproduction, et de représentation, sur tous supports et tous moyens (et notamment sur le site de talking kids) permettant d'illustrer les ateliers et cours de talking kids, de promouvoir ses services et de permettre au client de suivre les activités de ses enfants.

Cochez cette case si vous autorisez talking kids à photographier et/ou filmer votre enfant et à publier les documents audiovisuels de votre enfant pour une diffusion sur le site de talking kids. Cette autorisation sera valable pour l'année scolaire en cours à la date de l'inscription.

9 – PROTECTION INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations personnelles transmises par le client à talking kids lui sont exclusivement destinées et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

10 – JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales qui ne pourrait être résolu de manière amiable sera porté devant les tribunaux du ressort du siège de talking kids.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »